



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

1^{er}-4 février 2021, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
de Macédoine du Nord (2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	7
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Macédoine du Nord (2021-2025) . .	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La République de Macédoine du Nord est un pays à revenu intermédiaire supérieur¹ qui compte 2,08 millions d'habitants² et a un indice de développement humain élevé³. Le pays a procédé à de profondes réformes économiques depuis son indépendance, afin de développer une économie ouverte, et est maintenant sur le point d'entamer des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

2. Le taux de chômage a considérablement baissé dans le pays ; la répartition des revenus devient plus équitable mais les taux de pauvreté restent élevés, à plus de 20 % ; le risque de pauvreté touche encore un tiers de la population⁴. L'économie est stable mais à un niveau inférieur à son potentiel ; la productivité est faible, le taux d'inactivité, élevé, et les incitations à l'adoption de technologies avancées et à l'innovation sont rares⁵. Tout cela s'explique par la faiblesse des institutions de l'État, les lacunes du cadre juridique pour les entreprises, le manque de cohérence dans l'application des lois et l'obligation de rendre compte, et l'instabilité politique.

3. Le pays vieillit rapidement. L'émigration et l'inadéquation entre l'éducation et les besoins du marché créent des problèmes de main-d'œuvre. Un quart du produit intérieur brut (PIB) est consacré à la santé, l'éducation et la protection sociale, mais les résultats ne sont pas à la hauteur⁶. Les changements climatiques ont entraîné des inondations fréquentes et intenses. La dégradation des ressources naturelles, la mauvaise qualité de l'air et la gestion inadéquate des déchets sont des obstacles supplémentaires au développement durable⁷. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) devrait réduire le PIB réel de 5,4 % en 2020 ; un retour à une croissance de 5,5 % est prévu en 2021⁸.

4. La Macédoine du Nord est partie à sept des neuf principaux traités sur les droits de l'homme, et elle s'efforce actuellement d'aligner sa législation et réglementation sur les normes de l'Union européenne et les normes internationales, tout spécialement en ce qui concerne les femmes et les filles, les enfants, les minorités ethniques – en particulier les Roms –, les personnes handicapées et les réfugiés⁹. Par exemple, la proportion de femmes dans la population active est inférieure d'un tiers à celle des hommes¹⁰, et les femmes ne possèdent que 12 % des terres agricoles, tandis que la moitié des femmes qui en possèdent ne participent pas à la gestion des terres¹¹.

¹ Nations Unies, analyse commune de pays pour le Plan-cadre de coopération des Nations Unies et le Programme 2030, Macédoine du Nord, 2020. Revenu par habitant : 15 670 dollars des États-Unis, Banque mondiale, RNB par habitant, PPA 2020.

² Gouvernement de la République de Macédoine du Nord, Office national des statistiques, recensement de 2002, 2005.

³ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2019*, Macédoine du Nord, mai 2020. Indice de développement humain 0,759 (2018).

⁴ Analyse commune de pays 1.5 ; Banque mondiale, Diagnostic systématique du pays 2018, 26 et 27.

⁵ Ibid. 1.4.

⁶ Ibid. 4, 27 et 28.

⁷ Ibid. 1.5, 1.6.

⁸ Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2020, annexe statistique, 145.

⁹ Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, rapport du groupe de travail sur l'EPU : Macédoine du Nord, A/HRC/41/11, 9 avril 2019.

¹⁰ La Macédoine du Nord est classée 36^e sur 162 pays, Indice d'inégalité de genre, *Rapport sur le développement humain, 2019*, Macédoine du Nord.

¹¹ United States Agency for International Development/North Macedonia, Gender Analysis Report 2019, 7 et 8.

5. Quatre documents définissent la vision stratégique pour le pays : a) la stratégie nationale de développement durable ; b) le programme du Gouvernement pour 2020-2024 ; c) le programme de réforme économique ; d) le plan national pour l'adoption de l'acquis communautaire. Ils ont pour objectifs communs l'adhésion à l'Union européenne, une croissance économique durable et la prospérité pour tous. Les politiques et plans sectoriels mettent l'accent sur une croissance économique dynamique et inclusive, des soins de santé, une éducation et une protection sociale de qualité, une meilleure gouvernance, la protection de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe.

6. Le Gouvernement et le système des Nations Unies se sont engagés sur trois priorités stratégiques et quatre réalisations contributives dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les résultats escomptés concernent des faiblesses du système qui existaient avant la pandémie et tendent à promouvoir les accélérateurs d'une relance meilleure, notamment les investissements dans l'innovation, la numérisation et la résilience du secteur public et des communautés pour se préparer aux chocs futurs. Les priorités et les réalisations ont été définies et validées par des groupes de travail sectoriels réunissant au niveau national le Gouvernement, le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les universités et les donateurs. En raison de la COVID-19, les consultations ont été menées en ligne et le calendrier a été adapté de sorte à tenir compte des élections parlementaires du 15 juillet 2020. Des enquêtes ont été menées afin de déterminer les priorités de la population pour l'avenir et les facteurs qui poussent à l'émigration.

7. L'objectif du Plan-cadre de coopération pour le développement durable est une Macédoine du Nord plus prospère, plus inclusive et plus résistante d'ici à 2030. Le succès dépendra d'un développement économique et social inclusif et durable (priorité 1) ; du renforcement de l'action climatique et de la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe (priorité 2) ; et d'une gouvernance plus transparente et plus responsable (priorité 3)¹². Le programme de pays du PNUD contribuera à la réalisation de toutes les priorités et à trois réalisations sur les quatre.

8. Le programme de pays s'appuie sur le positionnement unique du PNUD dans le système des Nations Unies. Les avantages comparatifs¹³ sont les suivants : a) expertise technique, offrant des solutions intégrées et intersectorielles et combinant des conseils en matière de politique et de réglementation avec le développement des capacités ; b) une présence opérationnelle forte et souple ; c) des partenariats multipartites bien établis pour agir sur les priorités en vue de l'adhésion à l'Union européenne et au regard des objectifs de développement durable ; d) des relations de confiance avec tous les niveaux de gouvernement. Le PNUD participera aux programmes communs que les Nations Unies mènent dans les domaines de la fourniture intégrée de services, du handicap, des changements climatiques, de la pollution atmosphérique, de la jeunesse et de l'égalité des sexes.

9. Le rôle d'intégrateur du PNUD en Macédoine du Nord repose sur une direction éclairée, une approche par plateformes et, dans les programmes, une attention soutenue à l'innovation et la résilience. Ces éléments seront appliqués aux priorités et aux réalisations du Plan-cadre dans lesquelles le PNUD a un avantage comparatif : a) le renforcement de l'efficacité et de la responsabilité des institutions, en particulier au niveau municipal ; b) la création d'emplois ; c) le développement économique vert

¹² Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 13 à 15.

¹³ PNUD, groupe d'experts intercommissions, projet de la Macédoine du Nord, novembre 2019, 35 à 41.

et inclusif ; d) la promotion de l'engagement des citoyens dans la prise de décisions et l'action climatique.

10. **Direction éclairée.** Le PNUD s'appuiera sur des données et des analyses modernes pour utiliser l'analyse sociale, économique et environnementale dans des approches intégrées et élaborer des scénarios qui répondent aux problèmes complexes de développement, tels que la relance après la COVID-19, la pollution atmosphérique, la corruption et l'émigration.

11. **Approche par plateformes.** Le PNUD rassemblera de multiples parties prenantes – y compris des start-ups, des accélérateurs, des institutions financières internationales et des banques nationales – afin d'élaborer des solutions durables aux défis nationaux. Les plateformes existantes pour la gestion des risques de catastrophe et l'innovation dans les villes seront reliées aux réseaux régionaux et mondiaux de connaissances et d'innovation.

12. **Innovation.** Le PNUD amplifiera les innovations du programme, notamment le laboratoire de Skopje, le pôle d'innovation et les plateformes pour la gestion des risques de catastrophe et les petites et moyennes entreprises. Un accélérateur d'idées – qui fait partie du réseau institutionnel – offrira une expertise de niveau mondial pour aborder les nouveaux domaines politiques tels que l'économie verte, l'économie circulaire et l'économie des services à la personne. Le PNUD testera de nouvelles solutions pour aider les entreprises à trouver leur place dans l'économie touchée par la COVID-19 et contribuera aux politiques gouvernementales visant à la création d'emplois verts et durables dans le secteur formel.

13. La **résilience** est un thème clé de la coopération. Elle suppose une gouvernance plus efficace et plus transparente et le respect du droit ; une plus grande cohésion sociale entre les citoyens et le Gouvernement ; davantage d'emplois décents et de meilleures conditions de vie ; une transition vers un développement à faible taux d'émission, une utilisation durable des ressources naturelles et des emplois verts. Le PNUD a un rôle de chef de file pour ce qui est de la réponse socioéconomique à apporter à la pandémie, et, à ce titre, il œuvrera par-delà les limites qui séparent habituellement les secteurs et ministères, en vue d'une transformation et d'un renouvellement pour aider le Gouvernement à gérer des degrés élevés d'incertitude.

14. Sur la base de l'analyse commune de pays et des consultations des parties prenantes, le PNUD apportera des solutions stratégiques qui ont une valeur ajoutée à trois défis et contribuera ainsi aux priorités et aux réalisations du Plan-cadre.

Pauvreté et exclusion sociale

15. La Macédoine du Nord a progressé vers une économie de marché en s'ouvrant davantage au commerce et en développant le secteur privé. Cependant, les nombreuses petites entreprises qui constituent l'économie sont lentes à innover ; l'économie souterraine est importante ; et la croissance et la productivité sont insuffisantes pour réduire l'écart de revenus avec l'Union européenne¹⁴, ce qui pousse les jeunes et les personnes instruites à tenter leur chance à l'étranger¹⁵. Les femmes, les jeunes, les Roms et les membres de minorités ethniques risquent d'être exclus des

¹⁴ Banque mondiale, Macédoine du Nord, mai 2020. L'économie souterraine représente jusqu'à 40 % du PIB.

¹⁵ 1) La Banque mondiale estime qu'environ 25 % de la population actuelle (environ 500 000 Macédoniens) et 32 % des travailleurs hautement qualifiés ont émigré. Banque mondiale, Diagnostic systématique du pays, 35.

emplois du secteur formel et de la prospérité¹⁶. Cela entraîne une importante perte de productivité et menace l'avenir économique.

16. Le PNUD invitera les parties prenantes publiques et privées à investir dans l'écosystème des entreprises en mettant l'accent sur l'esprit d'entreprise, l'amélioration des chaînes de valeur et le commerce. Le PNUD aidera les entreprises à trouver leur place dans une économie qui se remet de la pandémie, notamment pour ce qui est de la transformation numérique. Les défis du marché du travail exigent des programmes de mise à niveau des compétences numériques. Dans le cadre du programme précédent, le PNUD a démontré son efficacité en soutenant la création de plus de 13 000 emplois dans le secteur formel et de 12 000 nouvelles petites entreprises, représentant 12 % des nouvelles entreprises enregistrées au cours de la période, ainsi que 10 nouveaux services sociaux destinés aux groupes vulnérables¹⁷.

Changements climatiques et gestion des ressources naturelles

17. L'analyse commune de pays met en évidence des risques importants liés aux changements climatiques : dégradation des terres, insécurité alimentaire, inondations, perte de biodiversité et dégâts aux infrastructures publiques. Les réseaux d'eau potable et les systèmes d'irrigation sont dans un état de délabrement avancé. La gestion des déchets est inappropriée, les déchets municipaux se retrouvant dans 54 décharges municipales non conformes¹⁸. La production d'énergie repose sur la combustion du lignite dans des alternateurs obsolètes qui produisent 70 % des émissions de CO₂¹⁹. La pollution atmosphérique provoque environ 2 600 décès par an et des pertes économiques estimées à 3,2 % du PIB²⁰. Ces chiffres mettent en évidence le lien essentiel entre environnement et santé et la nécessité de produire une énergie propre et abordable. Les inondations représentent 50 % des catastrophes naturelles et 95 % des dommages économiques²¹. Le pays n'a pas de stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe qui soit conforme au cadre de Sendai, et il doit relever des défis importants pour satisfaire à la législation et aux normes de l'Union européenne.

18. Le PNUD renforcera les cadres politiques et les capacités locales aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets ; de la gestion efficace des ressources écosystémiques, en particulier de l'eau ; de la réduction des risques de catastrophe. Ce faisant, il contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître les capacités de réaction et les moyens de subsistance des populations rurales, favorisant ainsi une reprise verte et résiliente après la pandémie. Le projet de restauration du bassin versant de la Strumica a mis en évidence les avantages comparatifs du PNUD : il a permis une augmentation de presque rien à 360 000 hectares de terres cultivées de manière durable, et démontré les capacités des institutions nationales de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris grâce à un système national de surveillance du climat. Le PNUD a également « reconstruit en mieux » 5 barrages, 4 ponts, 22 kilomètres de route, 102 kilomètres de lits de rivières et de canaux, et des zones touchées par des glissements de terrain.

¹⁶ Ibid., 4.1, 10.

¹⁷ Les familles menacées par la pauvreté ; les ménages dirigés par une femme ayant des enfants à charge ; les chômeurs ; les victimes de violence domestique ; les membres de minorités ethniques ; les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes ; les personnes handicapées ; les migrants et réfugiés ; les personnes en détention. Analyse commune de pays, 14.

¹⁸ Analyse commune de pays, 4.4.

¹⁹ Banque mondiale, Diagnostic systématique du pays, 174 à 176. En 2016, les énergies renouvelables représentaient 7 % de l'électricité.

²⁰ Ibid., 4.

²¹ *Annual Disaster Statistical Review*, 2016.

Une gouvernance efficace et centrée sur les personnes et l'état de droit

19. La Macédoine du Nord s'est efforcée d'améliorer la gouvernance globale des institutions publiques/étatiques dans le sens de la légalité, de la transparence, de la participation et de la responsabilité²². L'élaboration des politiques est excessivement centralisée, la réglementation applicable aux entreprises est opaque et le rôle de la société civile est marginal dans la prestation de services. Le niveau de confiance dans les institutions de l'État, en particulier dans le système judiciaire, est faible. Il ressort de récentes enquêtes de perception que les préoccupations du public au sujet de la corruption dépassent celles liées à l'économie et à l'emploi²³. Malgré les efforts déployés pour accroître la participation des jeunes et le bénévolat, trop peu de jeunes participent à des activités civiques²⁴. Ces défis accentuent les inégalités et touchent les groupes vulnérables de manière disproportionnée.

20. Le PNUD soutiendra les capacités de planification stratégique, de réglementation et de contrôle au niveau central, et d'analyse, de prise de décisions, de budgétisation et d'exécution au niveau municipal. Ces changements contribueront à une gouvernance transparente et responsable et à la cohésion sociale, et réaffirmeront l'engagement du Gouvernement en faveur de l'adhésion à l'Union européenne ainsi que les principes fondamentaux permettant d'instaurer la confiance et de contrer la polarisation. Le PNUD a montré son expertise dans le renforcement de la gouvernance municipale et des capacités servant le développement économique, la prestation de services et la participation citoyenne dans le contexte de la décentralisation²⁵.

21. Les circonstances sont réunies pour aider la Macédoine du Nord à amplifier des solutions efficaces aux fins de l'adhésion à l'Union européenne et de la réalisation des objectifs de développement durable puisqu'on constate : a) une volonté de réformer l'administration publique ; b) des attentes de services de qualité, qui soulignent la nécessité de renforcer les capacités municipales, notamment la coopération intermunicipale et les infrastructures numériques²⁶ ; c) l'interaction des maladies non transmissibles et de la pollution atmosphérique, qui met en lumière la nécessité d'une gestion plus rigoureuse de l'environnement et d'un développement à faible taux d'émission ; d) la reconnaissance de la pauvreté dans les régions du nord, qui montre qu'il faut une croissance économique plus inclusive axée sur le développement économique local et « vert » et sur une productivité accrue des petits exploitants agricoles. Le PNUD jouera un rôle d'intégrateur dans ces domaines afin de repérer les politiques et programmes qui offrent des solutions et de transposer à grande échelle les interventions qui ont fait leurs preuves.

22. Sur la base des enseignements tirés de la coopération au titre des programmes, le PNUD : a) renforcera la durabilité des interventions et leur appropriation par les gouvernements locaux et les conseils municipaux, préconisant pour ce faire des pouvoirs accrus dans le domaine de la génération de revenus, un accroissement des effectifs et des capacités administratives²⁷ ; b) introduira un contrat social responsable pour la prestation de services par les organisations de la société civile et le secteur privé ; c) renforcera les mesures tenant compte des questions de genre dans tous les programmes ; d) renforcera le rôle du secteur privé et de la société civile.

²² Le World Justice Project Rule of Law Index, 2019, classe le pays au 56^e rang sur 126.

²³ 1) Transparency International, Macédoine du Nord, 2020. 2) Enquête en face à face, Team Institute, 2019.

²⁴ Étude de la Friedrich-Ebert-Stiftung sur la jeunesse en Macédoine du Nord 2018-2019.

²⁵ PNUD, Groupe d'experts intercommissions, 25.

²⁶ Commission européenne, document de travail des services de la Commission : Mise à jour sur la République de Macédoine du Nord, 2020 47 2020, 4-5.

²⁷ PNUD, Groupe d'experts intercommissions, chap. 2.

II. Priorités du programme et partenariats

23. L'idée du programme est de transformer le système pour parvenir à une croissance économique accélérée, plus inclusive et plus verte, ce qui permettra à la Macédoine du Nord de prospérer, d'édifier une société solidaire et ouverte à tous, et de satisfaire aux critères de convergence de l'Union européenne en termes de revenus et de qualité de vie, en particulier pour les groupes vulnérables.

24. Trois priorités en matière de coopération sont alignées sur le Plan-cadre et le Plan stratégique du PNUD²⁸. Conformément aux mesures de riposte et au programme de relèvement du PNUD en lien avec la pandémie de COVID-19 et à la stratégie du système des Nations Unies pour la Macédoine du Nord, les stratégies du programme tiennent compte des mesures de riposte et de relèvement²⁹.

25. Dans le cadre de la **priorité 1**, le PNUD, avec ses partenaires des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation internationale du Travail, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Organisation internationale pour les migrations), soutiendra un développement économique inclusif qui tient compte des risques :

a) Le PNUD travaillera avec le Gouvernement et des organisations au service des entreprises³⁰ pour mettre en œuvre des solutions stratégiques et réglementaires susceptibles de créer un environnement commercial favorable. Cela permettra d'accélérer la formation et la croissance des petites et moyennes entreprises et de garantir leur inclusion dans le secteur formel. La transformation numérique donnera naissance à des entreprises plus résistantes et plus productives, capables d'offrir des emplois de meilleure qualité. Le PNUD contribuera à rendre les chaînes de valeur « plus vertes » et veillera à ce que, dans le cadre des politiques de développement et des mesures d'incitation, les aspects relatifs à l'équité et au genre dans les petites entreprises soient adaptés aux populations qui présentent certaines vulnérabilités.

b) Le système de « qualification », y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels formels et non formels, sera renforcé, avec une participation plus importante du secteur privé et un accès élargi à l'apprentissage numérique³¹. Le PNUD soutiendra l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement et de nouvelles normes professionnelles, et expérimentera des mesures novatrices de soutien à l'emploi, en particulier pour les femmes et les personnes qui ont perdu leur emploi du fait de la COVID-19.

c) Le PNUD s'attaquera à l'exclusion et améliorera le ciblage et la fourniture de services sociaux de qualité, en mettant l'accent sur les personnes handicapées, les Roms et les jeunes. Des mécanismes et des mesures de politique générale permettront d'augmenter les taux d'activation pour les femmes et les membres de la famille qui s'occupent d'autres personnes.

²⁸ Nations Unies, Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, [DP/2017/38](#).

²⁹ PNUD, Au-delà du relèvement : à l'horizon 2030, juin 2020.

³⁰ Notamment Social innovation hub (centre d'innovation sociale), StartUp Macedonia, Social Impact Lab et le Centre for Technology Transfer and Innovations (centre pour le transfert de technologie et l'innovation).

³¹ Comme l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les technologies robotiques dans les industries et les pépinières pour les jeunes pousses de haute technologie.

26. Ces résultats viendront appuyer les grandes orientations que le Gouvernement a retenues pour accroître l'emploi productif, relever le niveau de vie et réformer le système éducatif³².

27. Dans le cadre de la **priorité 2**, le PNUD, avec ses partenaires des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, ONU-Femmes, Organisation mondiale de la Santé), renforcera les politiques et les capacités d'exécution aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de la gestion des ressources écosystémiques et de la réduction des risques de catastrophe.

a) Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour renforcer les cadres juridiques, politiques et réglementaires aux fins d'une gouvernance environnementale efficace orientée vers un développement à faibles émissions et une résilience multisectorielle aux changements climatiques. Il encouragera le système à étudier différentes pistes de transformation en examinant les liens qui existent entre la société et la nature, et en dépassant le cadre strict de l'environnement. Il s'agira d'intégrer les contributions et les plans d'adaptation définis au niveau national dans d'autres plans et stratégies sectoriels relatifs à l'économie et au financement verts, à l'urbanisme et au logement, à la santé, à l'agriculture et à l'aménagement du territoire.

b) Des solutions seront élaborées et mises à l'échelle aux fins d'une utilisation plus efficace des ressources naturelles et d'une protection accrue de la biodiversité, y compris l'amélioration des systèmes agricoles dans la région du lac Prespa. Les mesures seront fondées sur des données factuelles et tiendront compte de la question du genre, conformément au Pacte vert de l'Union européenne, aux politiques énergétiques et climatiques et aux accords mondiaux sur l'environnement. Le PNUD aidera le pays à respecter ses engagements en matière de transparence et d'établissement de rapports au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris.

c) Le PNUD soutiendra l'établissement de plans d'évaluation des risques de catastrophe et de relèvement qui sont intégrés et fondés sur des données factuelles. Conformément au Cadre de Sendai³³, il faudra renforcer les capacités pour analyser les risques de catastrophe, renforcer la gestion de ces risques, améliorer la préparation aux catastrophes et « reconstruire en mieux ».

d) Le PNUD aidera la population rurale à accroître la production agricole et les revenus agricoles durables, en accordant la priorité aux petits exploitants et surtout aux ménages dirigés par des femmes, à la faveur de stratégies renforcées de développement agricole et rural et de la promotion des chaînes de valeur agroalimentaires.

28. Ces résultats viendront appuyer les grandes orientations que le Gouvernement a retenues pour orienter le secteur de l'énergie vers un développement à faible intensité de carbone et pour réduire la pollution atmosphérique³⁴.

29. Dans le cadre de la **priorité 3**, le PNUD, avec ses partenaires des Nations Unies (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ONU-Femmes, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

³² Programme gouvernemental, 2020-2024 ; Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 8, 36.

³³ Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

³⁴ Programme gouvernemental, 2020-2024 ; Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 8, 41.

l'homme), soutiendra une administration publique plus efficace et une gouvernance transparente et responsable.

a) Le PNUD travaillera avec les pouvoirs publics à tous les niveaux, la société civile et les partenaires du secteur privé pour renforcer les capacités de planification stratégique, de réglementation et de contrôle en vue d'une élaboration et d'une budgétisation transparentes des politiques. Il fera porter ses efforts sur une décentralisation budgétaire efficace et une meilleure gestion des finances publiques, et appuiera la mise en œuvre et le suivi des lois de lutte contre la corruption. Le PNUD soutiendra l'élaboration de mesures de riposte et de relèvement qui tiennent compte des risques et de la question du genre, et qui vont au-delà du secteur de la santé pour inclure les municipalités et d'autres parties prenantes. Il aidera ainsi la Macédoine du Nord à se préparer aux futures crises et pandémies.

b) Le PNUD renforcera les capacités des administrations locales dans les domaines de l'analyse, de la prise de décisions, de la budgétisation et de l'exécution, et de l'évaluation des résultats de leur action. À cet effet, on fera notamment en sorte d'utiliser des technologies numériques innovantes et des mécanismes de planification intermunicipale et de mise en commun des ressources pour relever les défis régionaux et transfrontaliers.

c) Le PNUD soutiendra les réformes juridiques, stratégiques et institutionnelles liées aux engagements en matière de droits de l'homme³⁵. Cela permettra de renforcer l'État de droit, d'améliorer l'accès à la justice, de créer un environnement juridique plus solide pour les organisations de la société civile, de protéger les droits des groupes vulnérables et de réduire les obstacles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

30. Ces résultats viendront appuyer les grandes orientations que le Gouvernement a retenues pour garantir une prise de décisions plus transparente et plus responsable, procéder à une réforme judiciaire et créer des conditions plus favorables pour la société civile³⁶.

31. Les priorités en matière de coopération forment un ensemble de changements et de partenariats. Ceux-ci se développeront grâce à des activités de communication numérique et à des plateformes de consultation faisant intervenir le pouvoir central et les administrations municipales ; des parlementaires ; des organisations de la société civile ; divers groupes communautaires, notamment des organisations de défense des droits des femmes et des jeunes ; et le secteur privé, y compris des organisations au service des entreprises ; et des institutions financières. Liens entre les réalisations : a) les efforts visant à stimuler le développement des petites entreprises et à accroître leur productivité dépendront de l'efficacité de la réforme de la gouvernance ; b) la réforme de la gouvernance, en particulier aux fins de la transparence budgétaire, est essentielle pour promouvoir un développement à faibles émissions et la résilience aux changements climatiques ; c) l'expérience du PNUD en matière de réduction des risques de catastrophe sera utile pour ce qui est de la préparation aux futures urgences sanitaires et pandémies. Pour toutes les priorités, le PNUD préconisera de combler les lacunes des cadres législatifs et institutionnels liés aux engagements internationaux en matière d'égalité des sexes.

³⁵ Partenaires : le Parlement ; le Ministère de la justice ; les forces de l'ordre ; l'Ombudsman (médiateur) ; la Cour des comptes de l'État ; la Commission pour la prévention de la discrimination et la protection contre ce phénomène.

³⁶ Programme gouvernemental, 2020-2024 ; Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 8, 45.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

33. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Le programme sera exécuté sur le plan national en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères. Le PNUD continuera à fournir des services de soutien à la mise en œuvre à la demande du Gouvernement. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

34. Le PNUD participera aux mécanismes de coordination entre le Gouvernement et les Nations Unies, notamment le Comité directeur mixte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. On mettra en place des comités de gestion du programme et des projets conformément aux normes sociales et environnementales et au mécanisme de responsabilisation. On élaborera une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources. On trouvera de nouvelles sources de financement, notamment le financement mixte et d'autres flux pour s'occuper des priorités nationales liées aux objectifs de développement durable. La Macédoine du Nord étant un pays à revenu intermédiaire supérieur, le Gouvernement contribuera à hauteur de 75 % aux coûts des bureaux locaux du PNUD³⁷.

35. Les risques du point de vue de la coopération sont les suivants : a) d'éventuels changements dans le processus et les conditions d'adhésion à l'Union européenne, et impasse dans laquelle le programme de réforme économique pourrait se trouver ; b) tendances défavorables de l'économie et des échanges commerciaux au niveau mondial ; c) nouvelle détérioration de la confiance du public dans le Gouvernement et coups portés à la cohésion sociale ; d) importants déficits de talents et de main-d'œuvre dus au vieillissement de la population et à l'émigration ; et e) risques naturels et impréparation des institutions et des collectivités locales pour y faire face. Chacun de ces risques est aggravé par la pandémie de COVID-19, qui met à rude épreuve les systèmes de santé, la gouvernance, l'économie et la société dans son ensemble.

36. La gestion des risques impliquera : a) une coordination et des partenariats intersectoriels ; b) une concertation sur l'action à mener et des activités de plaidoyer impartiales à partir des objectifs de développement durable ; c) un partage des coûts avec le Gouvernement et d'autres options de financement ; d) un suivi régulier des résultats obtenus ; et e) la révision et la mise à jour des plans d'urgence pour les catastrophes et les situations d'urgence.

³⁷ DP/2013/45.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

37. Le suivi et l'évaluation seront fondés sur les indicateurs de réalisation et de production du cadre de résultats et d'allocation des ressources, alignés sur les indicateurs liés à l'adhésion à l'Union européenne et sur le cadre d'indicateurs nationaux relatifs aux objectifs de développement durable. Cela démontre un lien clair entre le soutien fourni par le PNUD, les résultats du Plan-cadre et les résultats obtenus dans le domaine du développement durable.

38. Les données relatives aux niveaux de référence et aux niveaux cibles seront ventilées par sexe, zone, revenu et sous-populations, en particulier par groupes vulnérables. Le programme renforcera les outils innovants pour gérer la collecte et l'analyse des données en ce qui concerne les résultats et les produits du programme national.

39. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés de sources nationales et internationales orienteront le choix des politiques, la défense des intérêts, ainsi que l'élaboration et l'exécution des projets. On procédera à des évaluations dans une optique de responsabilisation et d'apprentissage. L'accent sera mis sur l'appropriation nationale et le développement des capacités dans le cadre des évaluations. Une évaluation indépendante du programme de pays sera réalisée en 2024.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Macédoine du Nord (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : Adhésion à l'Union européenne, croissance économique accélérée, développement durable, éducation moderne, soins pour tous

Paquet de réformes n° 2 : Économie a) Investir dans le développement de la main-d'œuvre, la préparation à l'emploi et les systèmes d'information sur le marché du travail ; b) soutenir l'accès des entreprises au financement ; c) réduire les restrictions concernant l'accès au travail

Acquis communautaire : chapitres 11. Agriculture et développement rural ; 19. Politiques sociales et emploi ; 20. Entreprenariat et politiques industrielles ; 26. Éducation et culture

Paquet de réformes n° 3 : Capital humain a) Renforcer la qualité et la pertinence de l'éducation ; b) réaliser la parité hommes-femmes en matière d'emploi

Acquis communautaire : chapitres 26. Éducation et culture, 19. Politiques sociales et emploi

Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Prospérité pour tous. Réalisation 1. D'ici à 2025, tous les habitants de la Macédoine du Nord auront un meilleur niveau de vie grâce à l'égalité d'accès à des emplois décents et productifs créés par un écosystème d'entreprises inclusif et innovant

Réalisations correspondantes du plan stratégique : 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; 2. Accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)³⁸</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>1. Indicateur : Taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée</p> <p>Niveau de référence : - 1,3 (2019)</p> <p>Niveau cible : 2,7</p> <p>2. Indicateur : Indice mondial de compétitivité 4,0</p> <p>Niveau de référence : 57,3 points (2019) ; rang 82/141</p> <p>Niveau cible : Rang 67</p>	<p>Source : Organisme national de statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Source : Forum économique mondial</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Produit 1.1. Des solutions sont adoptées pour accélérer la création de petites et moyennes entreprises (PME) et renforcer les chaînes de valeur en faveur d'un travail décent et de l'innovation</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre d'emplois à temps plein créés avec la coopération du PNUD</p> <p>Niveau de référence : Total : 13 065 ; Hommes : 8 411 ; Femmes : 4 654 ; Jeunes, âgés de 15 à 29 ans : 4 290 ; Roms : 409 ; Personnes handicapées : 216</p> <p>Niveau cible : Total : 14 500 ; Hommes : 9 200 ; Femmes : 5 300 ; Jeunes : 5 000 ; Roms : 600 ; Personnes handicapées : 350</p> <p>Source des données : Agence pour l'emploi (ESA), PNUD</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'emplois à temps partiel créés avec la coopération du PNUD</p> <p>Niveau de référence : Total : 2 559 ; Hommes : 447 ; Femmes : 2 112 ; Jeunes : 983 ; Roms : 76 ; Personnes handicapées : 10</p>	<p>Ministère du travail et des affaires sociales</p> <p>Cabinet du Vice-Premier Ministre chargé des affaires économiques</p> <p>Agence pour l'emploi (ESA)</p> <p>Ministère de l'éducation et de la science</p> <p>Organisme national de statistique</p> <p>Fonds national pour l'innovation et le développement technologique</p> <p>Ministère de l'économie</p> <p>Municipalités</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Établissements universitaires</p>	<p>Ressources ordinaires : 680 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 11 785 142 dollars</p>

³⁸ Les niveaux cibles mentionnés ici et ci-dessous sont provisoires, en attendant la finalisation des plans du Gouvernement et la planification des ressources.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>3. Indicateur : Taux d'emploi (20 % à 64 %)</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Total : 59,2 %</p> <p>Femmes : 48,4 %</p> <p>Hommes : 69,8 %</p> <p>Jeunes (15-29 ans) : 34,4 %</p> <p>Jeunes femmes : 28,0 %</p> <p>Jeunes hommes : 40,4 %</p> <p>Niveau cible :</p> <p>Total : 63,12 %</p> <p>Femmes : 49,2 %</p> <p>Hommes : 74,3 %</p> <p>Jeunes (15-29 ans) : 34,9 %</p> <p>Jeunes femmes : 28,2 %</p> <p>Jeunes hommes : 41,8 %</p>	<p>Source : Organisme national de statistique ; enquête sur la population active</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Niveau cible : Total : 4 160 ; Hommes : 860 ; Femmes : 3 300 ; Jeunes : 1 500 ; Roms : 220 ; Personnes handicapées : 30</p> <p>Source des données : ESA, PNUD</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de PME créées, régularisées ou soutenues avec la coopération du PNUD</p> <p>Niveau de référence : 12 558</p> <p>Niveau cible : 13 100</p> <p>Source des données : ESA, PNUD</p> <p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de chaînes de valeur renforcées grâce la fourniture de services aux entreprises soutenues par le PNUD</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source des données : PNUD</p> <p>Produit 1.2. Les chômeurs, y compris les groupes vulnérables, bénéficient d'un environnement favorable et d'un accès accru aux mesures en faveur de l'emploi et à un système de qualification plus dynamique</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de personnes bénéficiant de services d'activation et de soutien à l'emploi</p> <p>Niveau de référence : Total : 3 715 ; Hommes : 2 037 ; Femmes : 1 678 ; Jeunes : 1 557 ; Personnes handicapées : 40 ; Roms : 2 037</p> <p>Niveau cible : Total : 6 000 ; Hommes : 3 500 ; Femmes : 2 500 ; Jeunes : 2 500 ; Personnes handicapées : 290 Roms : 3 500</p> <p>Source des données : ESA, PNUD</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de bénéficiaires finaux ayant accès à des services sociaux</p> <p>Niveau de référence : Total : 53 250 ; Hommes : 25 713 ; Femmes : 27 537 ; Personnes handicapées : 5 064 ;</p> <p>Niveau cible : Total : 60 000 ; Hommes : 30 000 ; Femmes : 30 000 ; Personnes handicapées : 6 000</p> <p>Source des données : ESA, PNUD</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>4. Indicateur : Pourcentage de jeunes (15-29 ans) qui ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation</p> <p>Niveau de référence : Total : 24,5 % Femmes : 28,3 % Hommes : 20,9 %</p> <p>Niveau cible : Total : 22 % Femmes : 28,2 % Hommes : 20 %</p>	<p>Source : Organisme national de statistique ; enquête sur la population active</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes de formation en fonction des besoins des employeurs</p> <p>Niveau de référence : 1 163</p> <p>Niveau cible : 2 163</p> <p>Source des données : ESA, PNUD</p> <p>Produit 1.3. Amélioration des mesures stratégiques et réglementaires visant à combattre l'exclusion et à renforcer le ciblage et la fourniture de services sociaux pour les groupes vulnérables, y compris ceux dans le secteur des services à la personne</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de documents d'orientation élaborés sur la fourniture et le suivi de services sociaux inclusifs</p> <p>Niveau de référence (cycle actuel) : 10</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source des données : PNUD</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de nouveaux modèles et dispositifs mis en place pour promouvoir l'inclusion et l'innovation dans l'écosystème des entreprises</p> <p>Niveau de référence : 8</p> <p>Niveau cible : 16</p> <p>Source des données : PNUD</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de nouveaux services conçus pour soutenir l'activation de l'emploi chez les chômeurs de longue durée et les groupes vulnérables</p> <p>Niveau de référence : 14</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source des données : PNUD</p> <p>Indicateur 1.3.4 : Nombre de mesures de riposte et de relèvement mises en œuvre pour faire face à la COVID-19 et aux autres chocs qui touchent l'économie, avec le soutien du PNUD</p> <p>Niveau de référence (2020) : 7</p> <p>Niveau cible : 15</p> <p>Source des données : PNUD</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : Protection de l'environnement et développement vert				
Paquet de réformes n° 4 : énergie verte a) Orienter le secteur de l'énergie vers un développement à faible intensité de carbone, b) adopter une approche globale de la réduction de la pollution atmosphérique				
Acquis communautaire : chapitres 15. Énergie ; 27. Environnement				
Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : action climatique et durabilité environnementale. Réalisation 3. D'ici à 2025, les habitants de la Macédoine du Nord bénéficieront des effets d'une action climatique ambitieuse, d'une gestion durable des ressources naturelles et d'une préservation efficace de la biodiversité à la faveur d'une bonne gouvernance environnementale et de communautés résistantes aux catastrophes				
Réalisation correspondante du plan stratégique : 2 Accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable 3. Renforcer la résilience aux crises et aux chocs				
1. Indicateur : Émissions de gaz à effet de serre (Gg CO ₂)	Source : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (troisième rapport biennal actualisé)	Produit 3.1. Renforcement d'un environnement politique et réglementaire favorable à un développement à faibles émissions et à la résilience aux changements climatiques	Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire	Ressources ordinaires : 690 000 dollars
Niveau de référence : 8 021 (2016)		Indicateur 3.1.1 : Nombre de politiques et de lois qui intègrent le développement à faibles émissions et la résilience climatique	Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'élevage	Autres ressources : 39 016 810 dollars
Niveau cible : 6 196 (scénario avec mesures)	Fréquence de la collecte : Périodique	Niveau de référence : 10	Centre de gestion des crises Direction de la protection et des secours de la ville de Skopje	
		Niveau cible : 15	Fonds national pour l'innovation et le développement technologique	
		Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'élevage, Ministère de l'économie	Municipalités	
		Indicateur 3.1.2 : Création d'une plateforme d'innovation pour les technologies propres et les emplois verts	Organisations de la société civile	
		Niveau de référence : Non	Établissements universitaires	
		Niveau cible : Oui		
		Source des données : Fonds pour l'innovation et la technologie		
		Indicateur 3.1.3 : a) Création d'un plan d'adaptation national assorti de stratégies qui tiennent compte de la question du genre et de données ventilées par sexe ; b) proportion des actions prioritaires mises en œuvre		
		Niveau de référence : a) Non ; b) 0		
		Niveau cible : a) Oui ; b) 30 %		
		Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'élevage		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)³⁸</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>2. Indicateur : Proportion d'une zone totale désignée par le pays qui est protégée</p> <p>Niveau de référence : 10,34 (2019)</p> <p>Niveau cible : 15³⁹</p>	<p>Source : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Programme des Nations Unies pour l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Produit 3.2. Des solutions sont adoptées et mises à l'échelle aux fins d'une gestion durable et inclusive des ressources naturelles</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de personnes bénéficiant de mesures mises en œuvre au niveau local</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : Total : 1 400 ; Hommes : 700 ; Femmes : 700</p>		
<p>3. Indicateur : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)</p> <p>Niveau de référence : 33 (2020)</p> <p>Niveau cible : 60</p>	<p>Source : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire ; rapport d'étape de l'Union européenne</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'élevage, Ministère de l'administration locale</p>		
<p>4. Indicateur : Niveaux moyens annuels de particules fines PM10 (µg/m3)</p> <p>Niveau de référence : 88,2 (2019)</p> <p>Niveau cible : 40 µg/m3</p>	<p>Source : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle/périodique</p>	<p>Produit 3.3. Les capacités sont renforcées aux niveaux central et local afin de prévenir la pollution atmosphérique et d'y remédier</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Émissions totales de particules PM10</p> <p>Niveau de référence : 15,68 kilotonnes (2018)</p> <p>Niveau cible : ≤ 15 kilotonnes</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire</p>		
<p>5. Indicateur : Indice de gestion des risques INFORM, 2020 (échelle de 1 à 10, sur laquelle 1 correspond à un risque très faible et 10, très élevé)</p> <p>Niveau de référence : faible, 2,6 (2020)</p> <p>Niveau cible : très faible, 2,0</p>	<p>Source : Groupe de référence du Comité permanent interorganisations</p> <p>Fréquence de la collecte : Périodique</p>	<p>Produit 3.4. Les capacités sont renforcées aux niveaux central et local afin de recenser les risques multi-dangers et de planifier, de financer et de mettre en œuvre une réduction efficace des risques de catastrophe</p>		

³⁹ Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité, 2018-2023.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 3.4.1 : Nombre de plans de réduction des risques de catastrophe qui sont fondés sur des données factuelles et qui tiennent compte de la question du genre⁴⁰</p> <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'administration locale</p> <p>Indicateur 3.4.2 : nombre de personnes bénéficiant de systèmes d'alerte précoce et d'alerte publique</p> <p>Niveau de référence : Total : 195 000 ; Hommes : 97 500 ; Femmes : 97 500</p> <p>Niveau cible : Total : 544 632 ; Hommes : 272 316 ; Femmes : 272 316</p> <p>Source des données : Ministère de l'administration locale, organismes qui s'occupent des situations d'urgence</p>		
<p>6. Indicateur : Mise en place d'un système de lutte intégrée contre les parasites</p> <p>Niveau de référence : Aucun système en place (2020)</p> <p>Niveau cible : Système en place et pleinement fonctionnel</p>	<p>Source : Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'élevage</p> <p>Fréquence de la collecte : Périodique</p>	<p>Produit 3.5 : Réduction des effets néfastes de la culture de la pomme dans le bassin versant de Prespa</p> <p>Indicateur 3.5.1 : Nombre d'hectares de pommes produites au moyen de pratiques agricoles durables</p> <p>Niveau de référence : 400 ha (2019)</p> <p>Niveau cible : 600 ha</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, municipalité de Resen</p> <p>Indicateur 3.5.2 : Nombre de ménages ayant recours à des pratiques agricoles durables</p> <p>Niveau de référence : 200 (2019)</p> <p>Niveau cible : Au moins 350</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, municipalité de Resen</p>		

⁴⁰ Évaluation fondée sur le guide du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes intitulé « Making Disaster Risk Reduction Gender-Sensitive: Policy and Practical Guidelines ».

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Priorité ou objectif du pays : Cohésion sociale, gouvernance efficace et institutions fortes ; État de droit. Paquet de réformes n° 1 : gouvernance a) Renforcer les mécanismes garantissant la liberté de la presse et des organisations de la société civile ; b) faire en sorte que lors de la prise de décision par les pouvoirs publics, les principes de transparence et de responsabilité soient mieux appliqués et renforcer les capacités du secteur public ; c) garantir l'indépendance, la transparence et le professionnalisme du système judiciaire</p> <p>Acquis communautaire : chapitres 23. Justice et droits fondamentaux ; 24. Justice, liberté et sécurité</p>				
<p>Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : gouvernance démocratique transparente et responsable. D'ici à 2025, les habitants de la Macédoine du Nord bénéficieront d'un meilleur État de droit ; de politiques fondées sur des données factuelles, mûrement réfléchies et tenant compte de la question du genre ; d'une plus grande cohésion sociale ; et de services fournis avec efficacité par des institutions transparentes, responsables et réactives</p>				
<p>Réalisations correspondantes du plan stratégique : 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; 2. Accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable ; 3. Renforcer la résilience aux crises et aux chocs</p>				
<p>1. Indicateur : Indicateurs mondiaux de la gouvernance</p> <p>Niveau de référence : 49,72 (2018)</p> <p>Possibilité de se faire entendre et responsabilisation</p> <p>Stabilité politique et absence de violence et de terrorisme</p> <p>Efficacité des pouvoirs publics</p> <p>Qualité de la réglementation</p> <p>État de droit</p> <p>Lutte contre la corruption</p> <p>Niveau cible : à déterminer d'ici fin 2020</p> <p>2. Indicateur : Indice sur le budget ouvert (Transparency)</p> <p>Niveau de référence : score (2019)</p> <p>41/100</p> <p>Niveau cible : >=45</p>	<p>Source : Banque mondiale</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Source : Enquête sur le budget ouvert</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Produit 4.1. Renforcement des capacités de planification stratégique, de réglementation et de surveillance aux fins d'une élaboration des politiques et d'une budgétisation fondées sur des données factuelles et tenant compte de la question du genre</p> <p>Indicateur 4.1.1 : Nombre de documents stratégiques et d'orientation élaborés au moyen d'une démarche inclusive et transparente</p> <p>Niveau de référence : 33</p> <p>Niveau cible : 50</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p> <p>Indicateur 4.1.2 : Organismes gouvernementaux et partenaires ayant amélioré la collecte et la communication de données numériques</p> <p>Niveau de référence : À déterminer (Empowering Municipal Councils assessments, 2020)</p> <p>Niveau cible : À déterminer</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD et indice annuel de transparence active</p> <p>Indicateur 4.1.3 : Documents et plans stratégiques tenant compte des questions de résilience et de genre ainsi que des risques</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p> <p>Indicateur 4.1.4 : Nombre de mesures de riposte et de relève COVID-19 mises en œuvre avec le soutien du PNUD</p>	<p>Assemblée nationale</p> <p>Ministère de l'administration locale</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Ministère de la société de l'information et de l'administration</p> <p>Ministère de l'intérieur</p> <p>Commission d'État chargée de la lutte contre la corruption</p> <p>Bureau du développement régional, Cour des comptes de l'État</p> <p>Fonds national pour l'innovation et le développement technologique</p> <p>Association des unités de l'administration locale</p> <p>Centres de développement régional</p> <p>Municipalités</p> <p>Bureau de l'Ombudsman</p> <p>Organisations de la société civile</p>	<p>Ressources ordinaires : 702 000,00 dollars</p> <p>Autres ressources : 15 102 020,00 dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>3. Indicateur : Le pays dispose d'un système permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</p> <p>Niveau de référence : Non (2020)</p> <p>Niveau cible : Oui (2025)</p>	<p>Source : Journal officiel de la République de Macédoine du Nord ; Ministère des finances, système d'information sur la gestion financière internationale</p> <p>Fréquence de la collecte : Périodique</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : À déterminer</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p>		
<p>4. Indicateur : Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte à tous et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population</p> <p>https://www.scoreforpeace.org/en/methodology</p> <p>Niveau de référence : (2020) 19,8</p> <p>Niveau cible : 25</p>	<p>Source : Enquête annuelle du PNUD sur la perception des citoyens, 2020</p> <p>Fréquence de la collecte : Périodique</p>	<p>Produit 4.2. Renforcement des capacités nationales et municipales en vue d'améliorer la prise de décisions et la responsabilisation, de renforcer la cohésion sociale et de fournir des services de qualité</p> <p>Indicateur 4.2.1 : Prise de décisions fondées sur des données factuelles et élaboration de politiques fondées sur des faits par les pouvoirs publics</p> <p>Niveau de référence : Mise en œuvre partielle (2019)</p> <p>Niveau cible : Mise en œuvre modérée</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD ; rapport annuel de la Commission européenne par pays</p> <p>Indicateur 4.2.2 : Nombre de municipalités ayant conclu des accords de partage de services conformément à la loi sur la coopération intercommunale</p> <p>Niveau de référence : 62 (2015)</p> <p>Niveau cible : 70</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p> <p>Indicateur 4.2.3 : Nombre de municipalités disposant de mécanismes et de dispositifs pour accroître la responsabilisation et la coopération avec les organisations de la société civile et le secteur privé</p> <p>Niveau de référence : M : 60 ; I : 14</p> <p>Niveau cible : M : 70 ; I : 25</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p> <p>Indicateur 4.2.4 : Amélioration concernant l'élaboration et l'exécution du budget municipal</p>		
<p>5. Indicateur : Niveau de satisfaction générale à l'égard des services publics au niveau local, par sexe et par lieu</p> <p>Niveau de référence : 2020</p> <p>Total : 3,07</p> <p>Hommes : 3,02</p> <p>Femmes : 3,12</p> <p>Zones urbaines : 3,09</p> <p>Zones rurales : 3,05</p> <p>Niveau cible :</p> <p>Total : 3,5</p>	<p>Source : Enquête annuelle du PNUD, 2020</p> <p>Fréquence de la collecte : Périodique</p>			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ³⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Hommes : 3,4 Femmes : 3,6 Zones urbaines : 3,5 Zones rurales : 3,5		<p>Niveau de référence : Écart entre les recettes : 27 % ; écart entre les dépenses : 30 % (2018)</p> <p>Niveau cible : Écart entre les recettes : 25 ; écart entre les dépenses : 28</p> <p>Source des données : Rapport annuel, décentralisation fiscale</p>		
<p>6. Indicateur : Indice d'égalité de genre</p> <p>Niveau de référence : 62 points (2019)</p> <p>Niveau cible : 65</p>	<p>Source : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire</p> <p>Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes</p> <p>Fréquence de la collecte : Périodique</p>	<p>Produit 4.3 : Réformes juridiques, stratégiques et institutionnelles visant à soutenir l'État de droit, à protéger les droits de l'homme, à améliorer l'accès à la justice et à supprimer les obstacles structurels à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</p> <p>Indicateur 4.4.1 : Nombre de réformes juridiques, stratégiques et institutionnelles élaborées pour adoption</p> <p>Niveau de référence : 8</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p> <p>Indicateur 4.4.2 : Nombre de mécanismes et d'instruments élaborés pour lutter contre la violence sexuelle, sexiste et domestique, et pour améliorer l'accès à la justice</p> <p>Niveau de référence : 25</p> <p>Niveau cible : 27</p> <p>Source des données : Système de suivi du PNUD</p>		